

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Saint-Pascal a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2025.

Pour l'exercice financier 2026 du rôle d'évaluation foncière 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Saint-Pascal, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC de Kamouraska à l'adresse : <https://mrckamouraska.com> dans l'onglet « Espace citoyen » « Rôle d'évaluation ».

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi, par poste recommandée à la MRC de Kamouraska, à l'attention de Madame Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0.



Ville de Saint-Pascal

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Fait à Saint-Pascal, ce 1^{er} jour d'octobre 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 6 octobre 2025 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 6 octobre 2025.

Signé à Saint-Pascal, ce 6^e jour d'octobre 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal